Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_052-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N° DVC/DPC/26/052 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE : ASSOCIATION ACTIONS PROXIMTE SAINTE-MARIE (APSM)

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

06 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

La Maire
Céline SITOUZE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_052-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/052

PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION ET DE COHESION SOCIALE : ASSOCIATION ACTIONS PROXIMTE SAINTE-MARIE (APSM)

L'Association Actions Proximité Sainte-Marie (APSM), à travers son travail orienté vers les publics en situation de fragilité sociale, poursuit sa démarche de construction de cohésion sociale par la mise œuvre d'actions d'utilité sociale portant sur des thématiques telles que l'amélioration du cadre de vie des habitants, la salubrité en espaces publics, l'écocitoyenneté, l'économie sociale et solidaire.

Pour l'année 2026, le porteur de projet maintien ses orientations autour de l'action « épicerie Solidaire », dans l'aide aux personnes en grande difficulté en partenariat avec la Banque Alimentaire, des ateliers autour de la santé mentale, l'hygiène alimentaire, sensibilisation à la gestion du budget familial, sortie de cohésion…

Un autre volet d'utilité sociale impliquant l'insertion de personnes en situation de précarité est consacré à une cause de santé publique, la lutte contre les maladies vectorielles, la Dengue, Chikungunya, démoustication Bio, en direction de personnes âgées, malades ou porteuses de handicap, avec un effectif de 5 agents en contrat aidé.

Le programme d'actions de l'APSM pour l'année 2026, maintient ces axes d'intervention au bénéfice des familles de la commune, notamment en direction des publics éloignés du marché de l'emploi.

Par délibération N°DVC/DPC/25/130 du 26 Novembre 2025, une avance sur subvention 2026, d'un montant de cinquante-cinq mille euros (55 000 €) a été allouée à l'APSM.

Afin de permettre à l'opérateur associatif visé ci-dessus d'assurer la concrétisation de son programme d'actions global 2026, le conseil municipal décide :

- D'adopter le principe d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APSM, au titre de l'année 2026 afin de lui permettre d'honorer les dépenses directes de fonctionnement liées aux actions menées.
- D'adopter le principe d'attribution d'une subvention de cent cinquante-trois mille cinq cent cinquante-sept euros (153 557 €) à l'Association Actions Proximité Sainte-Marie (APSM) pour la concrétisation de ses opérations.
- De procéder au versement de la participation financière indiquée à l'Association Actions Proximité de Sainte-Marie, par voie de convention, après déduction de l'avance référencée, soit un montant de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent cinquante-sept euros (98 557 €).
- D'autoriser La Maire à signer tous les documents y afférents

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

……

ADOPTE A L'UNANIMITE.

……

Pour extrait certifié conforme.

La Maire



Céline SITOUZE